

REPULIQUE
FRANCAISE

Plan Local d'Urbanisme de
S E L T Z

1. Rapport de présentation
2. Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)
3. Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)
- 4a. Règlement
- 4b01 Plan de règlement au 1/2000
5. Annexes du PLU



LEGENDE

1. PRESCRIPTIONS EDICTEES PAR LE P.L.U.
LE ZONAGE: ZONES ET SECTEURS

N
Nj

Limite de zone
Désignation de zone
Désignation de secteur de zone

2. EMPLACEMENTS RESERVES

A1
B

Emplacement réservé
Numéro d'emplacement réservé
Largeur de l'emplacement réservé

3. PROTECTIONS

2424

Espace boisé classé à conserver au titre de l'article L. 113-1 du C.U.
Zones d'expansion de crues soumises aux dispositions du SDAGE
Rhône-Meuse approuvé le 27 novembre 2009

4. LES AUTRES INDICATIONS

Alignement des façades principales des constructions
Secteurs exposés aux nuisances acoustiques d'infrastructures et de transport terrestre
Marge de recul à respecter

LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES			
N°	Désignation	Bien classé	Surface (en ares)
I. LES VOIES PUBLIQUES			
A. Les voies nouvelles			
A1	Création d'une voie d'une largeur totale de 6 mètres prolongeant le chemin rural d'Aménilles jusqu'à la ferme	Commune	7,22
A2	Voie nouvelle d'une largeur totale de 6 mètres reliant la voie route patrimoniale au Nord à la rue de l'Église au Sud.	Commune	26,77
A3	Voie nouvelle reliant la route de Hatten à la rue de la Gare.	Commune	2,52
A4	Annexe de voie nouvelle permettant l'accès d'un quartier futur à la route de Hatten.	Commune	6,05
B. Les élargissements			
B1	Élargissement de l'impasse de la route de Hatten au droit du passage à niveau avec la rue de la Gare.	Commune	10,22
B2	Aménagement et élargissement du carrefour entre la route de Hatten et la rue de la Gare.	Commune	8,69
B3	Aménagement du carrefour par un plan concept au débouché de la rue Saint-Michel sur la rue de la Gare.	Commune	1,16
B5	Aménagement du carrefour par un plan concept au débouché de la rue des Fossés sur la rue du Général Schœffer.	Commune	0,04
B6	Aménagement du carrefour entre la route de Hatten et la rue Marcel Bich.	Commune	3,99
II. LES INSTALLATIONS D'INTERET GENERAL			
C1	Emplacement et ouvrages annexes de la chaie (Chaie-Hindenberg) projet d'intérêt Général (P.I.G.)	Etat	590,33

